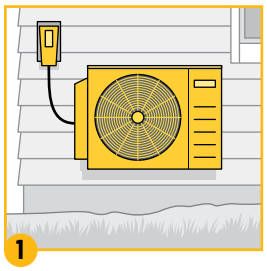
Pour une collectivité résiliente à la chaleur extrême, en trois volets

Pour limiter les impacts sur la santé et les perturbations lors d'épisodes de chaleur extrême, les collectivités peuvent intégrer les mesures suivantes à leurs plans de gestion des risques. Ces mesures concernent tout autant les interventions d'urgence, la conception des bâtiments, l'aménagement des espaces publics ou encore les programmes communautaires. Pour évaluer les risques, protéger les personnes vulnérables et créer des quartiers plus frais et plus sûrs, les municipalités peuvent miser sur la collaboration avec les organismes de santé, les organisations communautaires et les résidents.

Volet 1 : Habitations et bâtiments



1

Soutenir les mesures incitatives et les améliorations qui permettent de maintenir des espaces intérieurs sécuritaires lors de vagues de chaleur, comme les thermopompes et la plantation d'arbres.



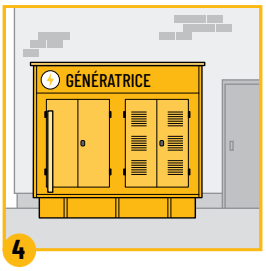
2

Imposer une température intérieure maximale pour protéger les locataires des immeubles à logement multiples contre des conditions dangereuses pour leur santé.



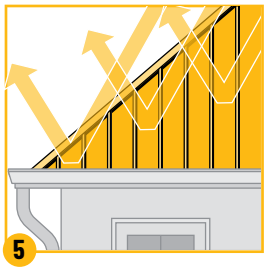
3

Veiller à ce que les résidences pour aînés et les établissements communautaires disposent de systèmes de climatisation fiables.



4

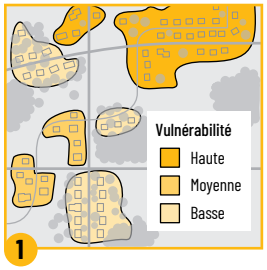
Prévoir une alimentation électrique de secours en cas de pannes prolongées dans les immeubles et les installations essentielles.



5

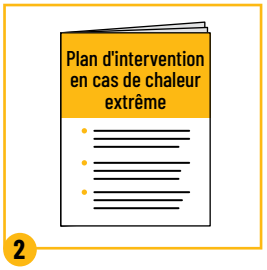
Installer des toitures fraîches, des toits verts, des dispositifs d'ombrage et des systèmes de climatisation efficaces.

Volet 2 : Gestion des risques liés à la chaleur à l'échelle de la collectivité



1

Évaluer et cartographier l'exposition et la vulnérabilité à la chaleur extrême.



2

Élaborer un plan d'intervention en cas de chaleur extrême.



3

Communiquer des alertes de chaleur claires et des mesures de protection concrètes auprès des résidents, des équipes municipales et des partenaires communautaires.



4

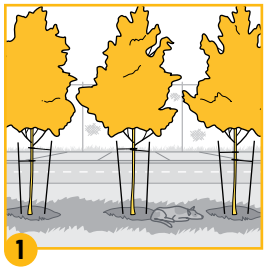
Coordonner des interventions de proximité (visites et appels) auprès des personnes vulnérables avec les autorités de santé et les organismes communautaires.



5

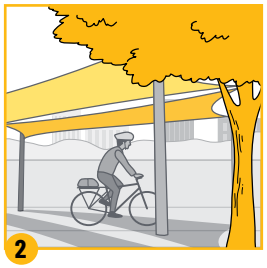
Ouvrir et promouvoir des centres de rafraîchissement, des piscines, des jeux d'eau, des bibliothèques et d'autres espaces frais accessibles au public.

Volet 3 : Planification urbaine adaptée à la chaleur extrême



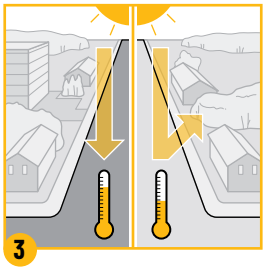
1

Développer et protéger la canopée urbaine en priorisant les quartiers vulnérables.



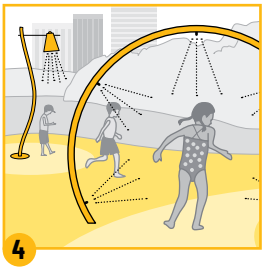
2

Aménager des voies piétonnes, cyclables et de transport en commun ombragées.



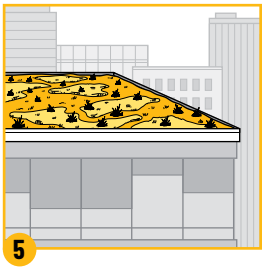
3

Installer des surfaces fraiches, réfléchissantes ou perméables pour réduire la chaleur accumulée par l'asphalte et les stationnements.



4

Installer des dispositifs de rafraîchissement par l'eau, tels que des jeux d'eau, des brumisateurs et des fontaines d'eau potable.



5

Exiger une planification urbaine, un développement immobilier et une gestion des infrastructures résilients à la chaleur.

Remarque : Les directives contenues dans ce document sont volontaires et fournies à des fins éducatives seulement; elles ne constituent pas des conseils juridiques, techniques ou autres conseils professionnels. La mise en œuvre des mesures ne doit pas entrer en conflit avec les codes du bâtiment applicables, les exigences de santé publique ou les règlements municipaux. Même préparées, les collectivités ne peuvent pas éliminer complètement les risques dus à la chaleur extrême.

UNIVERSITY OF WATERLOO
Centre d'adaptation au climat
intact

Scannez le code ou cliquez sur le lien pour des ressources supplémentaires à centreintactadaptationclimat.ca

LICENCE – Cet ouvrage est la propriété intellectuelle de Centre Intact d'adaptation au climat de l'Université de Waterloo et son utilisation est soumise aux conditions de la licence Creative Commons BY-NC-ND [https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/]. Si vous souhaitez obtenir une licence pour ce travail à des fins commerciales (y compris la distribution gratuite par une organisation à but lucratif), vous devez obtenir une licence auprès du Centre Intact sur l'adaptation au changement climatique de l'Université de Waterloo.